



Compte rendu
Séance du Conseil Municipal
du 5 novembre 2014

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Lionel NORMAND, Maire de Plachy-Buyon.

Etaient présents (Maire et Adjointes puis ordre alphabétique) : Lionel NORMAND, Martine FAUQUEMBERGUE, Jean-Luc HERMANT, Christian HERBET, Frédéric CHIVOT, Laurie BUQUET, Evelyne FRABOULET, Jean-Luc HUYON, Manuel HENOCQUE, Olivier LAMBERT, Franck LECRIVAIN, Jacques LEMOINE, Eric MÉNARD, Jean-Michel SALON.

Madame Laurie BUQUET a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se lever pour observer une minute de silence en hommage à Jean GERME, conseiller municipal, décédé le 19 septembre dernier.

1 - Approbation du compte rendu du 18 septembre 2014

Christian Herbet revient sur le point 6 du compte rendu dans lequel les articles de l'opération d'ordre inscrits sont les 040/204152 et 040/21582 alors que dans le budget communal les articles prévus sont les articles 040/28041512 et 040/28041582. Le secrétaire de mairie répond qu'il ne peut pas expliquer sur le coup cette différence d'article mais va faire les recherches nécessaires pour éclaircir ces imputations.

Christian Herbet demande des explications quant aux chiffres de la Décision Modificative du point 6, les mouvements de crédit ne semblent pas équilibrés en fonctions des + et des -. Le secrétaire de mairie explique que c'est un mécanisme normal pour une opération d'ordre entre sections.

Christian Herbet trouve les comptes rendus des séances de conseil municipal "édulcorés" en prenant l'exemple du point questions et informations diverses sur l'installation à venir des compteurs Linky qui est trop succincte.

Sans autre remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - Convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'urbanisme relatives à l'occupation des sols

Présentation par le maire

Suite à la convention passée en 2013 entre la commune et les services de l'Etat, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) assure l'instruction des permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager et des déclarations préalables créant de la surface de plancher.

Cette convention étant arrivée à échéance le maire propose à l'assemblée de la renouveler pour une durée d'un an dans les mêmes conditions et à titre gracieux. Après délibération le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité la nouvelle convention de mise à disposition des services de l'Etat jusqu'au 31 octobre 2015 et autorise le maire à la signer.

3 - Demande de renouvellement de congé grave maladie de Madame Sylvie Domingues

Présentation par le maire

Madame Sylvie Domingues, adjointe administrative, était placée en prolongation d'arrêt de grave maladie jusqu'au 16 août 2014. Madame Domingues, par correspondance en date du 11 août 2014, a fait une demande de prolongation de son arrêt de congé grave maladie.

Respectant la réglementation, son dossier a été transmis le 14 août 2014 au Comité Médical de la Fonction Publique Territoriale pour avis.

Lors de sa séance du 23 septembre 2014 le Comité Médical a émis un avis favorable au renouvellement de congé de grave maladie pour une période de 6 mois du 16 août 2014 au 15 février 2015.

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de suivre l'avis du Comité Médical et accepte la demande de Mme Domingues jusqu'au 15 février 2015.

4 - Remplacement point lumineux rue des Clabaudois

Présentation par le maire

Une demande pour le remplacement du point lumineux au niveau du 52 rue des Clabaudois a été faite auprès de la FDE80 car ce point hors service nécessite d'être entièrement changé.

La FDE80 a proposé un devis pour le remplacement d'un montant de 961€ TTC. Le maire précise que la participation de la FDE80, à laquelle adhère la commune, comprend 20% du montant HT, la maîtrise d'œuvre et la TVA sur les travaux pour un montant de 355€.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le projet, d'autoriser le maire à signer la convention d'ouvrage et d'accepter la contribution financière de la FDE80.

Jean-Michel Salon ajoute qu'une zone d'ombre existe entre le 50 et le 52 rue des Clabaudois et propose d'étudier l'implantation d'un point lumineux à cet endroit. Le maire répond que cette demande va être étudiée avec la FDE80. Une autre zone d'ombre est signalée au niveau du 31 rue des Clabaudois.

5 - Travaux sur le réseau d'alimentation en eau potable

Présentation par le maire

Le maire expose à l'assemblée que suite au faible rendement du réseau d'alimentation en eau potable (62%) il avait été demandé au délégataire d'établir un plan de recherche de fuite sur le réseau.

Les investigations ont fait ressortir qu'une partie du réseau qui alimente les lotissements du Val de Selle et plus particulièrement la canalisation reliant la rue Edouard Philogène-Wallet à l'allée des coquelicots était poreuse.

Le maire présente à l'assemblée le projet afin de limiter la déperdition d'eau qui consiste à condamner la partie trop poreuse et à raccorder plus haut la canalisation qui passe rue Edouard Philogène-Wallet à celle de l'avenue des alouettes avec déplacement du compteur de sectorisation.

Pour ces travaux 3 devis basés sur le même cahier des charges ont été demandés à des entreprises spécialisées pour ce genre de travaux :

- Véolia pour 36 729,16€ TTC
- SPEE pour 37 517,73€ TTC
- STPA pour 46 640,70€ TTC

Le maire rappelle que la somme de 40 000€ en dépense d'investissement a été prévue sur le budget 2014 assainissement pour des travaux d'amélioration de rendement du réseau.

Franck Lécrivain demande de combien va être amélioré le rendement du réseau suite à ces travaux. Le maire répond qu'il ne connaît pas le pourcentage exact mais que la sectorisation et les techniques (acoustiques et par gaz traceur) utilisées depuis deux ans ont clairement montré les faiblesses de ce tronçon.

Olivier Lambert demande que soient installées des manchettes en début et fin de canalisation afin de pouvoir contrôler à l'avenir la qualité et le vieillissement de la nouvelle canalisation. Le maire répond que la demande sera faite.

En outre Olivier Lambert remarque la forte pression dans le réseau d'alimentation en eau qui pourrait expliquer la fragilité de certains tronçons.

Le maire répond qu'il soulèvera la question avec Véolia lors de leur prochaine rencontre de suivi.

Oui l'exposé du maire ainsi que les remarques des membres du conseil municipal, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les travaux présentés et décide de retenir la société Véolia pour leur exécution pour un montant de 36 729,16€ TTC.

6 - Entretien des espaces verts

Le maire donne la parole à Christian Herbet en charge de l'entretien des espaces verts de la commune.

Christian Herbet présente à l'assemblée un compte-rendu des deux réunions qui ont eu lieu avec la commission "aménagement paysager et entretien des espaces verts" et le service technique.

Suite à ces réunions la commission propose les améliorations suivantes :

Suppression ou aménagements des massifs :

- Place du Petit Plachy : massif près de l'abri bus
- Rue des clabaudois : massif le long de la cour de l'école
- Espace en bas de la rue Edouard Philomène Wallet : suppression du grand massif avec confection d'un massif plus petit et dans le même genre que celui de gauche
- Entrée du Val de Selle : remplacer les 2 massifs par de la pelouse en conservant les bulbes plantés
- Rue des boutons d'or : suppression du massif à l'entrée de la rue
- Clé des champs : suppression des 5 petits massifs (tonte plus simple)

Observations diverses :

- Chemin de Creuse : déplacer le panneau fin d'agglomération « Plachy Buyon », à mettre en face du panneau d'entrée ; reboucher les trous présents aux abords de la coulée verte
- Chemin menant à Buyon (après la traversée de la RD 210) : rebouchage de trous
- RD 8, coté « Bacouël » : le panneau d'entrée « Plachy Buyon » est trop haut et caché par des branches ; de ce fait il n'est pas visible par les usagers de la route ; à mettre à une hauteur plus réduite et quelques branches à couper
- Quelques panneaux routiers, verdis par la végétation, sont à nettoyer

Propositions de bancs et poubelles à installer (à prévoir sur plusieurs années selon crédits) :

Impressions générales : les pieds en béton des bancs existants sont en bon état malgré la présence de lierre par endroits, mais les planches en bois (sièges et dossiers) sont en mauvais état. Comme cela se pratique dans d'autres communes, ces planches seraient à déposer durant l'hiver et à repeindre après séchage, du moins pour celles qui sont encore récupérables.

Pour les bancs et poubelles :

- Place du Petit Plachy : 1 poubelle à installer entre les 2 bancs coté Prouzel ; coté « Bacouël » certaines planches sont à remplacer au vu de leur mauvais état
- Terrain de tennis : du lierre sur les pieds à enlever mais planches en mauvais état
- Pont sur la Selle rue du Commandant Dodard : 1 banc et 1 poubelle à installer coté mairie et coté entreprise Bellegueulle (après les travaux d'assainissement)
- Eglise : 1 banc à installer entre les 2 buissons en buis
- Ecole : 1 poubelle à installer près du panneau d'affichage scolaire
- Cimetière : 1 banc et 1 poubelle à installer près du portail latéral rue de l'église ; 1 banc et une poubelle à installer près du portail de la RD 8
- Place en bas de la rue Edouard Philomène Wallet : 1 banc et 1 poubelle à installer et à orienter de manière à profiter du panorama sur le village
- L'Orée : 1 banc et 1 poubelle à installer sous le prunus
- Buyon, emplacement de l'ancien château d'eau : les bancs existants sont dans le même état général, à savoir que les planches sont difficilement récupérables car leur état de pourrissement est déjà assez avancé.

Christian Herbet fixe le début du printemps 2015 pour la mise en place de tout cela.

Christian Herbet donne la parole à Jacques Lemoine qui a sollicité des entreprises extérieures pour l'entretien du village, les devis vont être redemandés à ces entreprises avec le même cahier des charges.

Concernant le personnel technique la question se pose de l'avenir de Jimmy Carlu en tant qu'employé au sein de la commune sachant que son contrat en CAE prend fin au 5 janvier 2015.

Le conseil municipal décidera lors de la prochaine séance de décembre du mode de gestion des espaces verts, c'est-à-dire par une externalisation ou un renforcement du service technique.

7 - Semi-marathon de l'Ecce Homo : bons d'achat

Le maire demande l'autorisation au conseil municipal pour le versement d'une somme de 600€ au magasin Pro-Sport correspondant aux récompenses pour les coureurs du marathon du semi-marathon de l'Ecce Homo.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité cette dépense.

Eric Ménard propose de solliciter des entreprises privées l'an prochain pour du sponsoring afin de réduire cette dépense pour la commune.

Jean-Michel Salon, en charge de l'organisation du marathon, répond que cette démarche sera faite l'an prochain avec l'aide de Frédéric Chivot.

8 - Abattage de peupliers route de Bacouel

Le maire informe l'assemblée des que les peupliers route de Bacouel ont été abattus par la scierie de Conty et vendus à cette dernière moyennant un prix de 23€ le mètre cube soit 3 646,65€ au total.

Le maire rappelle que ces arbres ont été abattus afin de permettre l'aménagement du futur réseau de la station d'épuration.

9 - Questions et informations diverses

- Le maire informe l'assemblée de travaux réalisés en urgence sur l'immeuble de la commune au 11 rue Sire Firmin Leroux au niveau de la toiture coté du lycée Saint-Rémi. Jean-Luc Hermant explique que les clous en cuivre maintenant les ardoises complètement rouillés ne permettaient plus de maintenir les ardoises entraînant des risques pour les lycéens dans la cour du lycée Saint-Rémi située juste en dessous, ils ont été remplacés par des crochets en inox.
Le coût des travaux réalisés est de 7 485,19€ TTC. La TVA sera récupérée en 2015 car cette dépense a été inscrite en investissement.
- Le maire présente à l'assemblée un courrier de M. et Mme Fercot qui sollicitent la pose d'un miroir devant leur sortie de voiture car sans aucune visibilité et étant donné la vitesse de certains véhicules il est dangereux de sortir de chez eux. Pour des raisons de sécurité le conseil municipal accepte d'installer le miroir.

- conformément à l'article L. 5212-24 du CGCT, le maire informe l'assemblée qu'il a demandé par courrier à la FDE80 que celle-ci reverse à la commune une fraction de la taxe sur la consommation finale d'électricité. Une réponse de la FDE80 est toujours attendue.
- Jean-Luc Hermant qui a participé au dernier Conseil Communautaire informe l'assemblée que la convention concernant le déneigement des voies départementales a été signée avec le Conseil Général de la Somme suivant le plan établi l'an dernier.
- Martine Fauquembergue présente les chiffres concernant la réforme des rythmes scolaires, 50% des élèves ne participent pas aux Temps d'Activité Périscolaire (TAP), il a été constaté une baisse des repas pris à la cantine le midi et une baisse de fréquentation de l'ALSH.
- Le coût du projet de construction de la crèche de Conty est estimé à 1 million et demi d'euros et pourra accueillir 30 enfants.
- Martine Fauquembergue explique que suite au décès de Jean Germe il y a une place vacante au sein du CCAS. Après délibération le conseil municipal décide de désigner Franck Lécrivain membre du CCAS. Franck Lécrivain accepte le mandat qui lui est confié.
- Le maire revient sur le compte rendu de la Communauté de Communes du Canton de Conty (CCCC) et ajoute que lors de la prochaine séance le conseil municipal aura à délibérer sur le droit de préemption qui est devenu compétence de la Communauté de Communes par la loi ALUR. La CCCC souhaitant avoir un avis des maires proposera aux communes de délibérer pour garder la main sur la préemption urbaine.
- Laurie Buquet demande s'il est possible de rajouter un autre conteneur au cimetière car l'actuel n'est pas suffisant pendant certaines périodes de l'année. Le maire répond qu'il s'agit d'une dotation de TRINOVAL mais que les agents du service technique pourront palier au surplus de déchets verts pendant les périodes comme à la Toussaint ou pendant les rameaux.
- Eric Ménard a été interpellé par M. Charpentier (15 rue Edouard Philogène-Wallet) qui lui a demandé comment préparer son raccordement au futur réseau d'évacuation des eaux usées. Le maire répond que M. Charpentier peut passer à la mairie pour avoir des informations car il est difficile de répondre à cette question sans plans ni documents sous les yeux.
- Jean-Michel Salon propose de prévoir de repeindre l'abri bus qui a été tagué cette année. Le maire répond que ce sera fait par le service technique.
- Christian Herbet demande où en sont les dossiers de Délégation de Service Public? Le maire répond que suite au dernier conseil municipal et aux délibérations les avenants ont été rédigés, signés et transmis.
- Christian Herbet demande si le Garde-Champêtre a le moyen de verbaliser des contrevenants et plus particulièrement des véhicules motorisés sur la coulée verte? Le maire répond que c'est dans les prérogatives du Garde-Champêtre.
- Martine Fauquembergue a commencé à réunir la commission communication pour commencer le travail sur le Lien 2015.
- Frédéric Chivot informe l'assemblée que la fête du village aura lieu le 31 mai 2015.
- Jacques Lemoine propose d'abattre les pommiers dans la résidence de la clé des champs qui donnent des pommes non comestibles et qui dévalent tous les ans dans

les caniveaux et le puits d'évacuation des eaux pluviales située en aval. Deux arbres Place du Petit-Plachy creux et dangereux sont aussi à abattre. Le maire va inscrire ces travaux d'abattage sur le planning des agents techniques.

Sans autre question et information la séance est levée à vingt-trois heures cinquante cinq.